

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Marie-Madeleine Mborantsuo: " L'œuvre accomplie par la Cour constitutionnelle est immense"

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

A coup sûr, c'est un échange riche et, à plus d'un titre, pédagogique que la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, a eu hier, au siège de l'institution qu'elle dirige, avec un certain nombre de représentants de la presse nationale. Répondant à leurs questions, elle est longuement revenue sur l'œuvre accomplie par la Cour en trois décennies. En la qualifiant "d'œuvre immense dédiée à l'édification de l'État de droit démocratique". Vu que, a-t-elle précisé, la tâche n'a pas été de tout repos. Ce d'autant plus que les premiers juges constitutionnels sont partis de "rien", a-t-elle fait valoir, pour asseoir l'autorité et la crédibilité de cette haute juridiction. En construisant pas à pas, à travers des décisions, avis et autres interprétations, l'édifice remarquable qu'est devenue la Cour constitutionnelle de nos jours. Dans cette optique, elle n'a érudé aucune question. Pas même celles qui fâchent ou qui, a priori, suscitent des passions au sein de l'opinion publique nationale. Quid du fait que la Cour constitutionnelle soit souvent taxée, à tort ou à raison, de "Tour de Pise"? Claire et précise, tout en indiquant que la critique



La présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo : « Nous devons préparer, dès maintenant, les échéances électorales à venir ».

était indissociable d'un régime démocratique, elle a néanmoins dénoncé la méconnaissance des procédures en vigueur à la Cour par une bonne partie de l'opinion. De fait, a-t-elle indiqué, s'agissant des griefs formulés à l'encontre de la haute juridiction par certains acteurs politiques et citoyens, au sujet de l'opposition supposée de la Cour de déclarer la vacance du pouvoir à la présidence de la République, elle a clairement laissé entendre que, là aussi, cela relève d'une méconnaissance des dispositions y relatives. D'autant qu'une telle initiative, a-t-elle précisé, doit émaner du "gouvernement statuant à la majorité absolue de ses membres, et par la suite par

les bureaux des deux Chambres du Parlement statuant ensemble à la majorité de leurs membres". La Cour constitutionnelle, elle, n'étant saisie qu'au terme de ce processus. De même, elle a balayé d'un revers de la main toutes les attaques dont la haute juridiction avait été l'objet après avoir constaté "l'indisponibilité temporaire du chef de l'État". "La Cour n'a pas modifié la Constitution, mais comble ses lacunes tel que le prescrivent les dispositions de la Loi fondamentale", a-t-elle clamé. En tout cas, elle a réitéré la nécessité de préparer, dès maintenant, les échéances de 2023. Nous y reviendrons.

Déclarations de Jean Ping: le PDG condamne

J.O.
Libreville/Gabon

COMME il fallait s'y attendre, le parti au pouvoir, le PDG, a condamné hier la dernière sortie de l'opposant Jean Ping sur la chaîne du service public français, France 24. C'est par la voix de l'un de ses porte-parole, Germain Stéphane Iloko Boussengui, que la plus vieille chapelle politique du pays a tenu à s'exprimer.

Deux jours après le gouvernement, il a vigoureusement condamné les propos tenus lundi dernier par l'opposant. "Le PDG, conscient de sa responsabilité historique devant le peuple gabonais et garant de l'héritage de paix et de concorde légué par les Pères fondateurs, ne peut tolérer que quiconque le mette à mal au

nom de ses ambitions contrariées", a-t-il déclaré.

Germain Iloko y voyant une tentative désespérée de se relancer de la part de l'ex-leader de l'opposition, qui serait, selon lui, en perte de vitesse. Estimant que sa formation politique n'était "pas responsable de l'isolement politique dans lequel le candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2016 se trouve aujourd'hui". Tout comme il a souligné que "le traumatisme provoqué par les départs successifs de ses principaux soutiens politiques ne saurait justifier la radicalisation de son discours". Le porte-parole de l'ancien parti des masses a conclu en invitant les militants et militantes, ainsi que la communauté nationale à faire preuve de "discernement et de vigilance".



Le porte-parole du PDG, Stéphane Iloko Boussengui, qui s'est exprimé hier.

Entre nous soit dit: Oui M. Ping, seule la loi fait autorité!

SURTOUT que l'on ne vienne pas nous expliquer que la récente tribune généreusement offerte par la chaîne de télévision France 24, à l'anachorète et reclus des Charbonnages était fortuite. Par un lobbying extraordinairement offensif et véhément, voilà qu'un Jean Ping soudainement sort de son hibernation avec un verbe et une verve étonnamment incisive et vindicative. Devrions-nous, ici, rappeler que ce média hexagonal, qui tient étrangement table ouverte au recalé de 2016 est la voix autorisée de la France, car faisant partie intégrante du dispositif de déploiement hégémonique de la France officielle par le quai d'Orsay. Une fois ce constat établi, il serait outrageusement offensant de nous servir un service après-vente, par cette rengaine récurrente d'une pseudo-indépendance de la presse.

Personne n'aura été dupe par ce misérable numéro de duettistes. Cette piètre et pittoresque représentation avait tout d'un contenu rance et convenu. Si les propos incendiaires et séditieux du Jean d'Omboue ne portaient en eux les germes de l'effroi et de l'horreur, on aurait pu en gausser tant ils étaient ubuesques et surréalistes. En appeler à la sédition et au soulèvement est proprement scandaleux et condamnable à tous égards tenus. Puisque Monsieur Ping peut s'autoriser de s'abjurer de toute loi ainsi que de toute morale républicaine, alors il revient à la nation de lui opposer la rigoureuse et implacable réponse qui sied au forfait par lui commis. Il n'est point en la circonstance de se perdre en conjectures pour situer les responsabilités de la marionnette et des marionnettistes, qui qu'ils soient et où qu'ils se

planqueraient. Nous avons là un devoir d'honneur et de dignité de porter à la face du monde que jamais le sang de la population gabonaise ne viendrait à couler pour assouvir les ambitions et la soif de pouvoir d'un homme. L'option du pire et la revendication du funeste méritent et appellent une sentence à la hauteur de la déstabilisation souhaitée. Nous avons à nous féliciter de ce que le gouvernement, en toute responsabilité et vigilance, se soit porté vers les instances judiciaires afin que jamais pareille chienlit ne prospère. La démocratie ne peut accepter et encore moins tolérer une telle fatuité outrageante envers notre unité nationale et notre vivre-ensemble si chèrement préservés. Bassé!